

RCS : NEVERS
Code greffe : 5802

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de NEVERS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2019 B 00008
Numéro SIREN : 845 111 095
Nom ou dénomination : 3o2ai

Ce dépôt a été enregistré le 18/06/2021 sous le numéro de dépôt 1039

3o2ai
Société par Actions Simplifiée au capital de 1.164.001 euros
Siège social : 18 rue Molière
58000 NEVERS
845 111 095 RCS NEVERS

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 10 MAI 2021

DÉMISSION D'UN DIRECTEUR GÉNÉRAL
DÉLÉGATION DE POUVOIRS

Procès-verbal de délibération

L'an deux mille vingt et un
Le lundi 10 mai
A 18 heures

Les associés de la Société 3o2ai, Société par Actions Simplifiée au capital de 1.164.001 euros, divisé en 1.164.001 actions d'un euro chacune de valeur nominale se sont réunis en assemblée générale ordinaire, au siège social sur convocation du Président.

Il a été établi une feuille de présence qui a été émargée par chaque membre de l'assemblée en entrant en séance.

La séance est ouverte par Monsieur David FOURNIER, Président.

La feuille de présence, certifiée sincère et véritable par le Président, permet de constater que les associés présents possèdent les 1.164.001 actions composant le capital.

En conséquence, l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Puis le Président rappelle que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant :

- Démission d'un directeur général,
- Délégation de pouvoirs à l'effet d'accomplir les formalités.

Le Président dépose alors sur le bureau de l'assemblée :

- la lettre de démission de Madame Estelle FOURNIER de ses fonctions de directeur général,
- un exemplaire de statuts de la société,
- et le texte des résolutions proposées.

Les membres de l'assemblée déclarent qu'ils ont eu connaissance de ces documents et qu'ils ont pu les consulter dans les délais réglementaires avant l'assemblée.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

df

1

GF

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir pris connaissance de la lettre de démission émise le 1er mai 2021 par Madame Estelle FOURNIER prend acte de la démission de cette dernière de ses fonctions de directeur général à compter du 10 mai 2021.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de la présente délibération pour effectuer tous dépôts, formalités et publications nécessaires.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

CLOTURE

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18 heures 30.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé de tous les associés après lecture.

Two handwritten signatures in black ink. The signature on the left is a large, stylized cursive script. The signature on the right is a smaller, more compact cursive script.